

Le lundi 31 décembre 1792, à Nogent - le - Rotrou.

Dans sa délibération du lundi 31 décembre 1792 la municipalité de Nogent-le-Rotrou recevait le consentement au mariage d'une fille mineure de parents inconnus par 5 témoins habitant la ville.

« Ce Jourd'Huy trente un decembre mil Sept cent quatre Vingt douze Premier de la Republique Française.

Devant nous Pierre Hilaire Vasseur est comparüe La citoyenne Louise fille inconnüe+ [en marge: + & mineure]. Laquelle nous auroit exposé qu'elle étoit dans l'intention de contracter mariage, que pour y parvenir l'article sept de la loi qui règle les formalités pour constater l'état civil des citoyens en date du 20 7^{bre} 1792 [mot rayé illisible] prescrivoit a Tout mineur de Justifier du consentement de ses père & mere, et a défaut de Celui des Cinq plus proches parents ou amis, elle auroit convoqué les citoyens Jean Charpentier, Michel Domain, pierre Chevauchée, Pierre Chabrun, et Gabriel Peron tous citoyens habitants de cette cité, aux fins de deliberer entreux s ils croient de leur sagesse d'accorder leur consentement à elle comparante pour l'objet sus enoncé;

Lesquels amis en présence de nous et du citoyen procureur de la commune, après avoir déclaré être bien pénétrés du motif de leur rassemblement et de l'importance de l'acte qu'ils alloient souscrire, et avoir murement reflechi, ont dit qu'ils donnoient plein consentement à la citoyenne Louise de contracter mariage avec le citoyen Ch. Goulet qu'elle a déclaré être son futur epoux, reconnoissant ce dernier pour un citoyen capable par Ses bonnes mœurs et talents d'assurer Son bonheur, et ont tous Signé avec nous et nôtre Secrétaire.

J Charpentier

Domain pierre chevauchée gabriel Peron
Chabrun ferré bacle louise Regnoust Vasseur
J C Joubert P.^{re} Lequette Fauveau Beaugas l'ainé
P.^r de la C. S
Sortais Beuzelin Pi Chereault Rigot »¹